

Étaient présents :

MM GLEMOT Étienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MMES HAMARD Marie-Claude, COCHARD Virginie, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEGAIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MMES ROBIN Anne, LEJOLY Aline, MM GABORIAUD Bernard, MUHAMMAD Nooruddine, COULAS Frédéric, SIRJEAN Benjamin, MMES ORHAN Annie, MELLIER Nicole, CROSVILLE Isabel, VERGER PRAT Isabelle, MM PARE Joël, SAULOUP Hugues, RENOUEM Emmanuel, BUREAU Arnaud, MMES POMMIER Céline, THIBAUT Danielle.

Étaient excusés :

- Mme Véronique BAUDEY, qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Claude HAMARD.
- Mme Marie JAMET, qui avait donné pouvoir à M Etienne GLEMOT.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CHARRAUD.

Assistaient également à la réunion : Mme Marie-Christine JEMIN (Directrice Générale des Services) et Mme Sophie DAILLIERE (Service Administratif).

Ouverture de la séance à 20h30.

➤ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion**

Adoption à l'unanimité.

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Monsieur le Maire propose :

1/ d'ajouter 2 points supplémentaires :

Commission Action Sociale - Logement :

→ Logement rue du Champ de Foire – remboursement caution – décision modificative.

Commission Voirie :

→ La Poste – avenant à la convention d'utilisation du Centre St EXUPERY.

2/ les modifications ou précisions dont les suivantes :

Commission Patrimoine :

→ Presbytère – remplacement chaudière – devis CHAUFFECO pour un montant de 5 496.37 €HT.

Commission Urbanisme :

→ Fiscalité – taxe d'aménagement – Proposition d'un taux à 2.75% et exonérations selon le bloc légal de base.

Commission Voirie :

→ Jardins Familiaux – entreprise MOREAU – pour un montant de 480 €HT.

→ Rue St Gatien (près de la Poste) – travaux d'aménagement trottoir – marché BEZIER pour un montant de 11 035 €HT.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente les informations relatives aux décisions prises par délégation :

☛ **Station d'épuration** – modification du montant de la sous-traitance 1^{er} rang du titulaire du marché LA NANTAISE DES EAUX vers la société DIRICKX – montant revu à la baisse à 14.400 € HT au lieu des 16.000 € HT validés.

☛ **Signalétique Salle des Fêtes Emile JOULAIN et Bibliothèque Hervé BAZIN – Modification**

Suite à une erreur du fournisseur retenu, ELITE ENSEIGNE, celui-ci a modifié son devis et se retrouve au dessus des autres devis. Monsieur le Maire propose au Conseil de modifier la délibération et de désigner l'entreprise SIGNATURE pour un montant de 925 € HT pour la salle des Fêtes Emile JOULAIN et 845 € HT pour la Bibliothèque.

➤ **Agenda du Maire**

M. le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

➤ **Agenda de Jean-François BONSERGENT - Conseiller Général**

M. le Conseiller Général présente son agenda.

⇒ **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION**

Rapporteur : Jean-Paul ROUSSEAU

➔ **Commission « FINANCES » :**

▪ **RECREA'LION – montant du solde pour 2011**

Monsieur ROUSSEAU, Adjoint, rappelle au Conseil que la commune a versé les 3 premiers versements à l'association RECREA'LION.

Il convient désormais de calculer le solde en s'appuyant sur les actions menées par le gestionnaire et inscrites au niveau de son budget prévisionnel.

A ce jour, la commune a versé : 39 937,50 € pour la partie « animation » et 63 896,25 € pour la partie « gestion du bâtiment ».

Pour mémoire le Conseil avait inscrit à son BP un montant global de 138 445 €.

L'action nouvelle numéro 2 n'ayant pas été lancée, M. le Maire propose au Conseil de modifier en conséquence la dotation et de réduire la subvention prévue de 2 485,89 €.

Pour mémoire, un bilan de l'année sera fait dans les prochaines semaines pour que RECREA'LION justifie les montants alloués sur l'année. Les sommes non justifiées seront remboursées ou réaffectées au budget 2012.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Désignation des délégués pour LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)**

Monsieur le Maire informe le Conseil que par courrier en date du 29 septembre, le Président de la Communauté de Communes de la région du Lion d'Angers a informé les communes de la création obligatoire d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Cette commission participera à l'évaluation **uniquement des locaux commerciaux et bien divers assimilés, en lieu et place des commissions communales des impôts directs.**

Chaque Conseil Municipal doit délibérer pour proposer une liste de membres potentiels, et ce avant le 1^{er} décembre 2011.

La commission exercera ses compétences **à compter du 1^{er} avril 2012.**

La Communauté de Communes, sur proposition des communes membres, dressera une liste composée de 20 personnes « commissaires titulaires » (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre de la Communauté de Communes) et 20 personnes « commissaires suppléants » (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre de la Communauté de Communes).

Monsieur le Maire propose au Conseil de désigner les personnes suivantes :

- ♦ 2 titulaires : Messieurs Etienne GLEMOT et Jean-Paul ROUSSEAU
- ♦ 2 suppléants : Messieurs Eugène PERRAULT et Daniel CHALET
- ♦ 2 personnes hors Communauté de communes : Monsieur Patrick PALLIE (La MEMBROLLE) et Madame Séverine DUPUIS (CHAZE).

Adoption à l'unanimité.

▪ **Indemnité Trésorier Payeur – année 2011**

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil de verser au Trésorier Payeur deux indemnités : une indemnité de Conseil et une indemnité pour confection de budget.

Il propose de délibérer sur le pourcentage de ce taux.

Il précise que les indemnités à 100 % représentent les sommes suivantes :

→ Indemnité brute de Conseil : 896,14 €

→ Indemnité brute de confection budget : 45,76 €

Soit un total de 941,87 €.

Il propose au Conseil de retenir le taux de 100 % pour ces 2 indemnités et de remercier Monsieur TROJANI pour la qualité de ses conseils avisés et études particulières dans le cadre de l'évolution des compétences.

Adoption à l'unanimité.

→ **Commission « du PERSONNEL »**

▪ **Remplacement de personnel – recrutement par l'intermédiaire du Centre de Gestion pour remplacer le personnel en congé (maladie, maternité ...) – délibération de principe.**

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à faire appel au Centre de Gestion – selon l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, permettant au Centre de Gestion de « recruter des agents – désignés par la collectivité – en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'un agent titulaire momentanément indisponible ».

Pour information, les charges afférentes à cette mission s'élèvent à 26 € par mois, pendant toute la durée de présence de l'agent temporaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à prendre une délibération de principe.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Convention de mise à disposition d'un agent communautaire à la commune pour assurer un remplacement partiel avec remboursement par la commune.**

Monsieur le Maire précise au Conseil que suite à l'arrêt de travail d'un agent au service comptabilité, il a été demandé à la Communauté de Communes de mettre à disposition un agent pour « faire face » aux opérations urgentes de mandatement.

La Communauté de Communes a adressé un projet de convention pour un remboursement des heures de l'agent par la commune, sur la base de 2 x 2 heures par semaine (lundi et jeudi).

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer cette convention pour permettre le remboursement à la Communauté de Communes.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur ROUSSEAU, Adjoint en charge du Personnel, informe le Conseil Municipal des différents dossiers en cours :

→ **« Service Entretien » :**

- Un agent a été recruté dans le cadre des contrats « aidés CUI (Contrat Unique d'Insertion) » pour 22 heures/semaine. Cet agent travaillera à l'Espace ARLEQUIN et à la cantine du Groupe Scolaire Edmond GIRARD.

Il précise que ce contrat est effectif depuis le 3 novembre 2011, pour une durée de 6 mois. Une aide est attendue de l'Etat, soit environ 80 %.

→ **« Services Techniques » :**

- Un agent du service des « espaces verts » a terminé son contrat depuis le 31 octobre dernier.
- Phase de recrutement dans le cadre d'un contrat « aidé CUI » pour un poste au service « espaces verts – voirie ».
- Des entretiens se dérouleront demain.

→ Commission « ADMINISTRATION »

▪ Trésor Public – révision du bail – loyer annuel

Monsieur le Maire indique au Conseil que dans le cadre de la révision triennale du montant du loyer des locaux, le Trésorier principal propose que le loyer annuel soit désormais de 9 185,75 € (selon l'indice du 2^{ème} trimestre de l'ICC).

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter ce nouveau montant de loyer et de l'autoriser à signer l'avenant nécessaire.

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SOLIDARITE

➢ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Marie-Claude HAMARD

Compte rendu du 27/10/2011 :

Local « A la Croisée des Chemins » : « côté personnes sans abris » - bilan : en octobre 32 personnes ont été accueillies (30 hommes et 2 femmes) – 13 appels répertoriés émanant du 115 (6 personnes ne se sont pas présentées, faute de transport...) – tranche d'âge : 31 à 65 ans – quelques améliorations sont à prévoir dans ce local : mettre à disposition des livres, bulletin municipal car il n'y a pas de téléviseur... - revoir l'aménagement intérieur (tablette...) - accueil par les membres du CCAS et deux bénévoles : 1 semaine de permanence / Collecte de la Banque Alimentaire : 25 et 26 novembre 2011, cette réunion a été élargie à tous les CCAS de la Communauté de Communes – tous participeront à l'organisation de cette collecte et à la tenue des permanences.

▪ Logement rue du Champ de Foire – Remboursement caution au locataire – décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil que le locataire rue du Champ de Foire a quitté le logement le 31 octobre dernier. Il convient de lui rembourser le montant de la caution versée, d'un montant de 520 € (à inscrire au compte 165).

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter la décision modificative suivante :

- Compte 165 (caution) : + 520 €
- Compte 020 (dépenses imprévues) : - 520 €

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION ENFANCE – VIE SCOLAIRE

➢ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Céline POMMIER

Compte rendu du 25/10/11 :

Compétence « Enfance Jeunesse » : soutien pour créer des Maisons d'Assistantes Maternelles – réunion à la Communauté de Communes le 1^{er} décembre – Les délégués de la Commission sont invités à une réunion le 15 novembre prochain afin de connaître le coût sur le transfert de la compétence « Enfance Jeunesse » / Semaine des Familles ou de l'enfance : avril 2012 avec animations diverses dans les communes – réunion de préparation le 16 novembre / La Bourse aux Jouets organisée par l'association « Familles Rurales » s'est déroulée le week-end dernier : 56 familles sont venues déposer les jouets, plus de 230 jouets étaient en vente - l'association a été ravie de cette opération / Compte rendu de la réunion du 27 septembre 2011 avec les parents d'élèves et les instituteurs de l'Ecole Primaire Edmond GIRARD – point sur les effectifs : 192 élèves – 8 classes dont une ouverture de classe avec l'arrivée de Madame Céline MANCEAU (CE1-CE2) / Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association ANIM'ECOLE : peu de parents malgré un nombre de 309 enfants en primaire et maternelle / OGEC Ecole Ste

Claire / l'Assemblée Générale de RECREA'LION aura lieu courant janvier 2012 / AEPLA : réunion le 14 novembre – Madame ESNAULT Présidente et Monsieur DURAND Trésorier ont présenté leur démission / Nouveaux projets à élaborer : les membres de la commission ont un mois pour y réfléchir afin d'affecter les idées dans le prochain budget 2012.

▪ Signature du contrat CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) – 2^{ème} génération sans l'action nouvelle préado

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal du Lion d'Angers s'est positionné en octobre 2010 sur deux actions nouvelles à intégrer dans le CEJ 2011-2014.

La première des actions était une reprise d'une fiche non mise en œuvre du précédent contrat, elle a été mise en œuvre dès février 2011, il s'agissait de « l'extension des périodes d'activités et du volume d'accueil pour le centre de loisirs ».

La seconde concernait les adolescents et avait pour but la mise en place d'une solution d'accueil pour ceux dont les parents acceptent de participer au financement de l'activité.

Compte rendu de Monsieur le Maire sur les différentes étapes et rencontres qui ont eu lieu cette année.

Il rappelle que le Conseil avait souhaité que cette deuxième action soit graduelle dans sa mise en place, selon un "chemin conditionnel" dans lequel chaque étape puisse répondre à un besoin avéré avant de passer à la suivante.

Suite à une modification du cahier des charges de la CAF qui demande une mise en place à 60% dès la première année, cette action ne peut être inscrite dans le CEJ 2011.

Il précise que cette possibilité est conservée afin de l'inscrire au titre de 2012.

Pour information, le taux de participation PSCEJ est très largement inférieur aux espoirs et très loin des pratiques liées à l'enfance (15% contre 55% dans le précédent contrat).

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une analyse complémentaire de l'action sera faite ultérieurement, pour définir son nouveau budget.

Monsieur le Maire précise : « au vu de toutes ces nouvelles informations, nous ne pouvons pas inscrire cette action n° 2 cette année, mais nous proposerons à la CAF de déposer cette action fin janvier 2012. RECREA'LION attend la réponse de la CAF avant de faire son budget. Nous devons voter afin de retirer l'action n° 2 concernant les adolescents et je reviendrai vers vous au Conseil de janvier pour établir une déclaration d'intention ».

Il demande au Conseil de l'autoriser à signer ce nouveau contrat sans l'action n° 2.

Adoption à l'unanimité.

▪ Centre de loisirs « Vacances Actives » de LA JAILLE-YVON et Centres de loisirs de SCEAUX D'ANJOU et VERN D'ANJOU – autorisation signature avenant – année 2011

Comme chaque année, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil est invité à valider le taux plafond d'une journée dans un des 4 Centres de Loisirs sans Hébergement, sur la Communauté de communes, à charge des communes « utilisatrices ».

Ce taux a été arrêté pour l'année 2011 à 13,99 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant n° 3 pour l'accueil de loisirs « Vacances Actives » à La JAILLE YVON, et les avenants si nécessaire avec SCEAUX D'ANJOU et VERN D'ANJOU, sur les mêmes bases.

M BONSERGENT : « j'ajoute une précision : le taux de 13.99 € est le prix plafond prévisionnel. Le montant facturé aux communes utilisatrices sera calculé au coût réel au vu des résultats financiers ».

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Isabelle CHARRAUD

Compte rendu du 10/10/2011 :

Rencontre annuelle avec les associations le 4 novembre - M Jacques HAMARD, chargé de communication à GROUPAMA, a animé la réunion en présentant un diaporama sur le thème : « les responsabilités des Présidents d'associations » - devoirs et obligations – revoir les conventions concernant les utilisations des infrastructures / Vie des Associations : échange sur les dernières rencontres des membres de la commission avec les associations suite aux différentes assemblées générales - Le Vélo Club Lionnais a sollicité une subvention exceptionnelle pour l'organisation du championnat départemental du Cyclo-cross le 13 novembre prochain : la commission n'a pas répondu favorablement / Challenge de la ville la plus sportive : point sur le déroulement de l'accueil du jury du 12 octobre – résultat le 10 décembre / Téléthon : la commission ne pilotera pas l'organisation car ce n'est pas le rôle de la ville – pour information, une urne sera déposée en mairie – participation interne au sein des associations – L'association Familles Rurales organise une soirée « Disco et Paella » le samedi 3 décembre à l'Espace Emile JOULAIN : les fonds récoltés seront redistribués au profit du Téléthon.

⇒ COMMISSION COMMUNICATION – PROMOTION DE LA VILLE – CULTURE – ANIMATION – TOURISME et RELATIONS INTERCOMMUNALES

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Aline LEJOLY

Compte rendu du 26/10/11 :

Journal du Lion de Novembre Décembre – distribution prévue les 7, 8 et 9 novembre – dossier central : le traitement des déchets / Site Internet : octobre, très bonne fréquentation : entre 320 et 380 visiteurs/jour / Inauguration de la station d'épuration : vendredi 4 novembre – visite de la station, discours et vin d'honneur / Inauguration de l'Espace Emile JOULAIN le samedi 19 novembre 2011 à 11h – l'après-midi diverses animations avec le groupe rock-pop C-Paggrave ; l'ensemble vocal et les Guitaristes de l'école de musique du Pays Segréen ; l'association REVE'DANSE (danse classique et jazz) et le groupe rock The DUCKETS – suivi d'un spectacle gratuit de la compagnie « en Plein dans l'Œil » à 20h30 qui présentera « CELESTE » / Concert de Noël : le dimanche 11 décembre 2011 de 15h30 à 17h à l'espace Emile JOULAIN avec les orchestres du Lycée David d'Angers et du Pays Haut Anjou Segréen / Panneau d'information électronique : en attente des propositions de la commission « Voirie » pour les différents lieux d'implantation à retenir / Carte de Vœux 2012 réalisation en interne par Hélène GALON (agent administratif – service communication).

- MONDIAL – subvention complémentaire – promotion de la ville

Monsieur le Maire propose au Conseil d'allouer une subvention complémentaire de 500 € à l'association « LION EQUESTRE » pour l'organisation du MONDIAL. Ce montant sera imputé sur la ligne budgétaire « promotion de la ville ».

M BOURGEOIS indique : Le LION EQUESTRE a sollicité une subvention complémentaire de 500 €, comme l'année dernière, pour l'organisation du cocktail de bienvenue. Cette demande vient en plus de la subvention annuelle de 5 000 € qui parraine un obstacle. Cette sollicitation déposée tardivement n'a pas pu être soumise au dernier conseil municipal. Elle a été étudiée par le bureau municipal qui vous propose de l'accorder compte tenu des retombées en terme de « communication, presse, audio, public... », pour la ville du LION D'ANGERS.

Mme MELLIER : Pourquoi ne pas inclure cette subvention complémentaire dans la subvention annuelle, au lieu de devoir verser chaque année une subvention exceptionnelle. L'année dernière le LION EQUESTRE a déjà demandé une subvention complémentaire de 500 € suite à la pénurie d'essence ; Cette année il y a eu un fort succès et nous devons cependant reverser une subvention.

M BOURGEOIS : Effectivement, une proposition sera faite à M Jean-Michel FOUCHER en ce sens avec la condition que, l'année prochaine, la ville organise et prépare le cocktail de bienvenue. De ce fait, la commune offrira le cocktail en payant directement le fournisseur plutôt que de verser une subvention au LION EQUESTRE et pourra ainsi faire intervenir des prestataires locaux.

Monsieur le Maire ajoute que « Cela nous permettra de mettre en avant un accueil fait par la ville du Lion d'Angers avec les commerçants locaux au travers de leur savoir faire ».

Adoption à l'unanimité.

▪ Abri bus et planimètres – signature convention avec ABRI SERVICES – lieux d'implantation – et validation du plan sur les implantations

M BOURGEOIS informe le Conseil :

« Ce dossier comprend deux volets : un volet « communication » et un volet « implantation ». C'est avant tout un objectif de service public en rendant service à notre population et cela permettra, en particulier, aux chauffeurs livreurs de consulter le plan de la ville à tout moment, afin de rechercher une rue.

Le planimètre comprend 2 faces, sur un côté : le plan de la ville et de l'autre côté : en général de la publicité ; parce que ce service nous permettra d'avoir ce genre d'outil à la disposition de la population, sans que cela coûte à la commune.

Un appel d'offres a été lancé auprès de 3 sociétés spécialisées. C'est la société « ABRI SERVICES » qui a été retenue.

Dans un respect total des différentes lois qui régissent la publicité dans les villes, la société installera 7 planimètres au lieu de 6 initialement prévus. Elle prendra en charge l'installation, et assurera la maintenance à ses frais. Cette société installera également un double abri bus (sans publicité).

La commission « Voirie » qui a étudié les emplacements des planimètres dans la ville du LION D'ANGERS, vous présentera les lieux désignés.

La société « ABRI SERVICES » prendra en charge la réalisation des plans et elle mettra de la publicité qui n'aura aucun caractère politique, confessionnel ou contraire aux bonnes mœurs.

Cette société s'engage à une maintenance correcte, à procéder au nettoyage 1 fois/mois, à intervenir dans la journée si de la casse est signalée et à remplacer la vitre sous 48 heures.

J'ajoute que c'est une convention qui est signée pour une durée de 9 ans et que pour 6 des 7 planimètres, il y a aura un éclairage à led (faible consommation) ».

M GABORIAUD et M CHALET présentent au vidéoprojecteur les lieux définis par la commission « Voirie » pour l'implantation des planimètres de la ville.

M le Maire : « il y a deux types de communication : celles qui sont permanentes et celles qui sont fréquemment renouvelées et donc plus attrayantes. C'est ce dernier cas de figure qui a été retenu ».

Après cette présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de retenir la Société ABRI SERVICES pour la fourniture de « 2 abris voyageurs » et de « 7 planimètres », dont 1 seul non éclairé (6 de base + 1 par avenant).
- de l'autoriser à signer la convention avec cette société, ainsi que l'avenant, pour une durée de 9 ans. Il précise qu'aucun frais n'est à la charge de la collectivité.
- de valider les lieux d'implantation de ces mobiliers.
- de valider le plan présenté.

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION PATRIMOINE ET SECURITE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : Joël PARE

Compte rendu du 25/10/11 :

Espace « Emile JOULAIN » – la réception provisoire a été faite le 17 octobre – 75 réserves levées sur l'ensemble des 87 réserves relevées – petites anomalies constatées : poignées de portes à rectifier, plinthes à changer, accrocs sur écran, coffre à finir de peindre et à fixer... - Début octobre la visite sécurité s'est déroulée pour valider les différents points – 670 places assises dans la salle des fêtes + salle de restauration sans la scène – 600 places assises dans la salle des fêtes + salle de restauration avec présence de la scène – 1 200 places debout dans la salle des fêtes, avec présence de la scène - Etude du règlement d'utilisation et de location : délai pour réservation ; quid des déchets après utilisation : conteneurs ? / Eglise – travaux / Demande du Club Handball pour la fabrication de nouvelles clés pour les salles omnisport suite à perte : refaire la clé moyennant un coût de 75 €/clé perdue / Groupe Scolaire Edmond GIRARD : travaux les films anti-UV ont été posés par les agents du service technique / Bibliothèque : reste travaux à l'étage et à l'extérieur / démolition de la salle Michel RICHARD depuis la mi-octobre / Jardins Familiaux : travaux de mise en conformité de la 2^{ème} tranche – pose de 2 composteurs de chaque côté / Football : rencontre spéciale « arbitres districts » le samedi 11 février 2012 / salle du bar de la Mare aux Coqs : vandalisme.

▪ Acquisitions diverses :

→ Pour le handball – Vitrine – Société L'ECHO TECHNIQUE : 124 € HT

→ Pour la mairie – Drapeaux – DOUBLET : 419,20 € HT

Adoption à l'unanimité.

▪ Presbytère – remplacement chaudière

Monsieur le Maire indique au Conseil que l'entreprise en charge de l'entretien de la chaudière a fait plusieurs interventions depuis un mois sur cette chaudière, qui produit l'ECS et le chauffage. Il s'avère que les circuits séparés ne le sont plus d'où un mélange entre les deux circuits (corps de chauffe percé). La chaudière est donc à remplacer.

Les travaux préparatoires avaient prévu un changement d'énergie pour basculer sur le gaz, plus facile d'entretien et d'un rendement plus élevé.

Un chauffe-eau provisoire a été mis en place en urgence pour conserver les conditions d'accueil.

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir le devis de la Société CHAUFFECO d'un montant HT de 5 496.37 €.

Adoption à l'unanimité.

▪ Salle des Fêtes « Espace Emile JOULAIN » – réouverture – nouveau règlement et contrat de location pour prise en compte du matériel

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission a travaillé sur les nouveaux documents : pièces contractuelles entre le loueur et la commune.

Présentation par Monsieur PERRAULT, Adjoint, du nouveau règlement et du contrat de location de l'Espace Emile JOULAIN.

M MUHAMMAD : il est important de modifier l'article 9 du règlement concernant les demandes de prolongation des horaires.

M PERRAULT : en effet, le 2^{ème} alinéa de ce paragraphe doit être supprimé.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'apporter quelques modifications au règlement et de l'autoriser à signer le nouveau règlement et le nouveau contrat de location.

Adoption à l'unanimité.

⇒ COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

➤ Résultat du travail de la commission.

Rapporteur : Bernard GABORIAUD

Compte rendu du 3/11/11 :

↳ Analyse des documents d'urbanisme :

- 5 Permis de Construire
- 2 Permis de Démolir
- 6 Déclarations Préalables
- 5 Certificats d'Urbanisme
- 2 Droits de préemption – sans suite

ZAC Jules VERNE : démolition 1^{er} trimestre 2012 - EHPAD vente 800 m2 supplémentaire / ZAC DURVAL : enquête publique : demande complément d'information du commissaire enquêteur / projet Michel RICHARD : bornage le 8 novembre pour permis aménager 4 lots / PLU : compte rendu des réunions sur les haies bocagères.

▪ Fiscalité – taxe d'aménagement – proposition de taux et exonérations possibles

La loi de finances rectificative du 26 décembre 2010 annonce l'application d'une importante réforme de l'urbanisme qui entrera en vigueur au 1^{er} mars 2012.

Cette réforme prévoit, entre autre, la suppression de la taxe locale d'équipement (TLE), de la taxe départementale pour le financement des CAUE (TDCAUE) et de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS). Ces taxes seront remplacées par une taxe d'aménagement, dont le taux sera composé d'une part communale et d'une part départementale.

Le produit de cette taxe sera affecté en section d'investissement du budget général des communes.

Les délibérations d'instauration ou de renonciation de cette nouvelle taxe doivent être adoptées avant le 30 novembre pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier de l'année suivante (*sauf pour 2012 : en vigueur en mars*).

Monsieur le Maire informe le Conseil que la délibération est valable pour une durée minimum de 3 ans à compter de leur entrée en vigueur (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations facultatives fixés à ce jour, pourront être modifiés tous les ans.

La fourchette des taux de la part communale est fixée entre 1 % et 5 %. En l'absence de délibération, le taux est fixé à 1 %.

M GABORIAUD ajoute : « la commission et le bureau municipal souhaitent rester sur le même taux que la TLE qui est à 2.75 % et ne pas ajouter d'exonérations facultatives à celles mises de plein droit dans la loi ».

M le Maire précise : « la loi permet de choisir un taux et propose un socle avec un certain nombre de lignes d'exonérations de droit. Plusieurs communes chefs-lieux de canton de notre territoire ont opté pour le socle de base.

Jusqu'à présent, nous exonérons tous les logements sociaux, maintenant les exonérations de droit ne comptent que les logements financés par un prêt PLAI, c'est-à-dire les plus sociaux ».

M BONSERGENT : « le Conseil Général exonérera l'ensemble des logements sociaux ».

Monsieur le Maire propose au Conseil de conserver le même taux que la TLE actuelle, soit 2.75 %, pour la taxe d'aménagement et ne pas ajouter d'exonérations facultatives à celles instaurées de plein droit.

Vote : 26 pour et 1 abstention. Adopté à la majorité.

▪ **Actualisation pour places de stationnement non réalisées**

Comme chaque année, le montant de la participation financière, pour les constructeurs n'ayant pas réalisé de places de stationnement suffisantes, est révisé en prenant comme référence l'indice du coût de la construction.

Proposition : 2 435.10 € pour chaque place de stationnement non réalisée, et ce à compter du 1^{er} décembre 2011 (indice du coût de la construction du 2nd trimestre 2011).

Participation actuelle : 2 318.92 €.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Plan de déplacement – étude CAUE – mise en place de compteurs de véhicules – Société STERELA**

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir la Société STERELA pour la mise en place de 7 compteurs sur la commune pour permettre aux agents du CAUE de poursuivre leur travail sur le plan de déplacement communal.

Montant du devis : 1 120 € HT.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Terrain « ex-serre » - terrain viabilisé – vente Etude Maîtres MIGOT et GIRAUD**

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à confier la vente de ce terrain viabilisé à l'Etude de Maîtres MIGOT et GIRAUD, du LION D'ANGERS.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Lotissement Michel RICHARD – autorisation dépôt permis d'aménager et consultation SPS**

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de l'autoriser à déposer un permis d'aménager pour ce lotissement de 4 lots.
- de lancer la consultation du SPS pour cette opération.

Vote : 26 pour et 1 abstention. Adopté à la majorité.

▪ **Position sur le projet de ZDE (Zone de Développement de l'Eolien) proposé par ALIZE – conclusion du Cabinet ALIZE**

Les Communautés de Communes du Pays Segréen se sont regroupées pour définir une Zone de Développement de l'Eolien (ZDE). Cette classification est à l'image d'un PLU pour la construction de l'habitat. Les Communautés de Communes ont missionné le cabinet ALIZE pour faire ce travail, qui a été présenté début octobre.

Cette zone, qui reprend les règles d'implantation des éoliennes, doit être validée par les élus en charge de la compétence (*compétence transférée – uniquement pour le volet « étude » – DCM du 6 avril 2010*).

Aucune zone constructible n'a été identifiée sur notre commune. La commune doit néanmoins se positionner sur cette situation pour qu'elle puisse être actée définitivement.

Monsieur le Maire propose de valider le schéma de ZDE proposé qui ne permet pas la construction d'éolienne sur la commune du LION D'ANGERS.

Adoption à l'unanimité.

⇒ **COMMISSION VOIRIE – RESEAUX - AMENAGEMENT URBAIN – CIRCULATION**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : Bernard GABORIAUD

Compte rendu du 03/11/11 :

Projet rénovation de La Poste / Location de nacelles – Formation pour des agents des services techniques / Acquisitions diverses de matériels / Changement candélabres / Zone de la GROSSE PIERRE : enrobés faits, trottoir, problème avec des candélabres.

▪ **Lotissement Michel Richard – devis APAVE - prélèvement échantillons analyse « amiante » et suppression branchements pétanque- ERDF**

Dans le cadre de la démolition du bâtiment, Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir :

- Le cabinet APAVE pour les prélèvements d'échantillons pour l'analyse amiante – pour un montant HT de 165 €.
- ERDF pour la suppression du branchement électrique – pour un montant HT 386,96 €.

Vote : 26 pour et 1 abstention. Adopté à la majorité.

▪ **Jardins familiaux – Entreprise Moreau – interventions supplémentaires**

Montant des travaux supplémentaires : 480 € HT.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Rue St Gatien (près de la Poste) – Travaux aménagement du trottoir –**

Une consultation a été faite pour la réalisation de ce chantier. Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir l'entreprise BEZIER pour un montant de 11 035 € HT.

Ce montant ne comprend pas les garde-corps, revu le mois prochain.

Adoption à l'unanimité.

▪ **Acquisition mobilier urbain - L'ECHO TECHNIQUE : parking centre-ville (poubelles et porte-vélos) – Espace ARLEQUIN (porte-vélos)**

- Parking centre-ville : 2 poubelles et 1 porte-vélos (6 - 10 places)
L'ECHO TECHNIQUE : 970,50 € HT
- Espace ARLEQUIN : 1 porte-vélos (6 - 10 places)
L'ECHO TECHNIQUE : 340,58 € HT

Adoption à l'unanimité.

▪ **Acquisition matériel – HEULIN ROUSSEAU – 2 meuleuses**

Montant du devis : 112 € HT

Adoption à l'unanimité.

▪ **Salle des Fêtes Emile JOULAIN – avenant marché DURAND – clôture supplémentaire**

Avenant au marché pour la pose d'une clôture supplémentaire : 1 176 € HT

Vote : 26 pour et 1 abstention. Adopté à la majorité.

▪ **Rue des Mésanges – éclairage public – SIEM**

Montant du devis : 1 755,83

Adoption à l'unanimité.

▪ **La Poste – avenant à la convention d'utilisation du Centre St EXUPERY**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a signé une convention d'utilisation avec La Poste pour le Centre St EXUPERY – période du 15 octobre 2011 au 15 février 2012.

Il propose au Conseil de l'autoriser à signer un avenant à cette convention. La POSTE remboursera la commune à hauteur de 50 %, des frais engagés par la commune pour la mise en place d'une rampe.

Le montant total des dépenses est évalué à 3 510 € TTC.

Adoption à l'unanimité.

M GABORIAUD : « plusieurs riverains ont demandé pourquoi n'y avait-il pas de boîte aux lettres dans le centre bourg ? »

M le Maire : « cette question va être soumise au responsable de La POSTE ».

⇒ **INFORMATIONS DIVERSES**

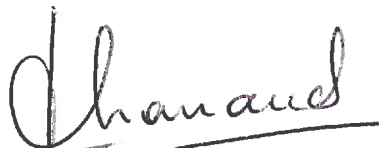
Monsieur PERRAULT, Adjoint, rappelle au Conseil que le SBOS (Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud) fêtera ses 10 ans.

Pour ce 10^{ème} anniversaire, une soirée pour grand public est organisée au Parc Expo de SEGRE, le vendredi 2 décembre 2011 à 20h30 sous le thème : « Voyage au fil de l'eau », avec projection de films, exposition de photographies aériennes et échanges autour d'un cocktail.

Monsieur le Maire informe le Conseil que deux réunions sont prévues les 17 et 18 novembre concernant le SISTO – plan d'implantation des différents sites.

Clôture de la séance à 22h50.

Monsieur le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions des Commissions.
Prochain Conseil Municipal : le **lundi 5 décembre 2011 à 20h30.**



**Le secrétaire de séance,
Isabelle CHARRAUD**



**Le Maire,
Etienne GLEMOT**